Justice et vérité
Etude conceptuelle

Parce que la justice fait figure d'idéal ou de norme dans le domaine pratique, comme la vérité dans le domaine théorique, on a tôt fait d'établir une relation de parallélisme, voire de gémellité, entre ces deux notions. La vérité suppose l'affirmation d'une relation qui considère, soit un sujet et son prédicat (critère de la cohérence), soit un énoncé et un fait (critère de l'adéquation); dans l'un et l'autre cas, la relation cohérente ou adéquate, c'est-à-dire la vérité, est visée comme un idéal du jugement. La justice de son côté est visée comme un idéal de l'action, puisqu'elle suppose une relation d'adéquation ou de congruence entre un acte et l'ordre, naturel ou positif, qui sous-tend l'organisation de la Cité, voire de l'univers. D'une relation à l'autre, la conséquence semble bonne : on réclame conjointement « la vérité et la justice » au moment des grands procès, et l'on n'imagine pas qu'un homme juste soit un menteur ; aussi Rousseau entend-il réclamer justice au tribunal de la postérité, parce qu'il s'apprête à dire la vérité, toute la vérité et rien que la vérité sur ce qu'a été sa vie (*Confessions*).

Dire le vrai pour que justice soit faite érigerait alors la vérité en condition de possibilité de la justice. Or, le rapport causal entre elles deux semble d'autant moins évident que l'on peut très bien penser l'une sans l'autre : il suffit que quelque chose soit pour qu'on puisse penser la notion de vérité, alors que cette condition ne suffit pas pour affirmer la réalité de la justice : on peut très bien concevoir une réalité injuste, dépourvue d'ordre, et l'on peut tenir un discours vrai sur une réalité sordide (comme Dickens dans *Oliver Twist*) sans pour cela contribuer à l'instauration ou au respect de la justice. A la vérité, l'injustice du monde est suffisamment dénoncée et par là même érigée en proposition vraie pour qu'on distingue la justice et la vérité en faisant résider celle-ci dans l'ordre de l'être et celle-là dans l'ordre du devoir-être. Le privilège ontologique de la vérité sur la justice (l'existence du monde suffisant à poser la notion de vérité, mais pas celle de justice) brise ainsi la relation de gémellité qui semblait s'être établie entre justice et vérité.

On ne renonce pourtant pas si facilement à la justice qui, quel que soit son degré de réalité, détient en retour un privilège axiologique sur la vérité : on peut reconnaître la vérité de la proposition selon laquelle le monde est injuste sans pour cela accepter qu'il continue d'en être ainsi. La justice est une valeur ou une norme

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 5 pages.

Culture Générale
Justice et vérité

dont on fait suffisamment de cas pour l'exiger de l'action humaine malgré tout. Mieux encore, on considère très souvent qu'elle seule est capable de donner du sens à l'action : la figure héroïque du justicier (Zorro) redonne du sens à un monde qui en semblait dépourvu du fait même de l'oppression des bons par les méchants. Aussi arrive-t-il qu'on puisse préférer sacrifier la vérité à la justice : certains récits « arrangés » permettent parfois de mieux faire apparaître la valeur du juste – tel était du moins le pari de Rousseau dans les *Confessions*, où l'auteur avoue parfois sacrifier l'exactitude du récit à la pureté de ses intentions.

Nous voici alors confrontés à un curieux paradoxe: ce qui semble avoir le plus de prix (la justice) est ce dont la réalité semble dans le même temps la moins avérée. La justice n'aurait-t-elle donc de valeur que parce qu'elle n'est pas vraie ? N'est-il pas possible de faire s'accorder justice et vérité – seul moyen en vérité de pouvoir livrer un combat à la fois efficace et légitime pour la justice ?

I. La vérité comme principe de justice.

Réconcilier la justice et la vérité peut consister à établir une relation de dépendance entre ces deux notions. A la condition naturellement expresse de faire l'hypothèse d'un ordre immanent au monde, la vérité peut servir de principe à la justice : serait juste ce qui est fait dans un souci de conformité à la connaissance vraie que l'on a de l'ordre cosmique. La déesse grecque de la Justice sur terre, Dicé était fille de Zeus et de Thémis, dont le mythe rapporte qu'elle aidait celui-ci à bien gouverner le monde en lui prodiguant des conseils éclairés par sa prudence et son amour de l'ordre. Dicé, qui avait donc de qui tenir, devait plus spécifiquement veiller au respect sur terre de l'ordre institué par les Dieux de l'Olympe. Sachant ce qui était chez les Dieux, Dicé savait ce qui devait être pour les hommes : la justice peut devenir vraie si l'ordre observé par les hommes est conforme ou adéquat à l'ordre décidé par les Dieux.

Œuvrer pour l'instauration d'un ordre juste suppose que l'on ait une connaissance des principes de l'ordre à observer. Il n'est sans doute rien d'étonnant à ce que Platon réserve une place centrale à la question des modalités de recherche et de reconnaissance de la vérité dans une œuvre dont l'objet premier est la justice, la *République* – faisant ainsi étroitement communiquer les deux notions. L'allégorie de la caverne, au livre VII, montre la nécessité de connaître les vrais principes qui ordonnent et structurent le monde (les Idées plutôt que les ombres fantomatiques sur les parois de la caverne, le soleil plutôt que le feu…). Il faut s'être livré à la contemplation, qui seule donne accès à la connaissance intime de l'essence des

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

êtres et de leurs rapports, pour pouvoir esquisser les linéaments d'une société juste, dans laquelle chacun trouve la place qui lui est due. Seul le savoir (aussi immuable que les Idées), à la différence de l'opinion (changeante et fluctuante), peut fixer les principes d'un ordre stable et juste, fondé en raison sur la connaissance des essences et de leurs rapports. Il existe donc une articulation vertueuse entre l'être et le devoir-être, qui fait de la justice la mise en acte d'une ontologie.

La vérité est un principe de justice, parce qu'elle guide le travail du législateur, mais aussi parce qu'elle est par elle-même une école de justice : prendre pour règle de son action le savoir plutôt que l'imagination ou l'opinion permet d'agir avec fermeté, courage et lucidité. Pour tenir sa place dans la Cité – condition sine qua non pour que la justice y règne -, il faut s'en tenir à ce que l'on doit être et ne pas céder à la confusion des genres. C'est pourquoi Platon accorde une importance toute particulière aux méthodes et aux contenus de l'éducation des enfants destinés à devenir gardiens ou philosophes : il faut soustraire les enfants à l'influence néfaste des faiseurs de fables et autres poètes, qui, en plus d'égarer les esprits, amollissent les cœurs en préférant aux vrais modèles des imitations généralement indistinctes et confuses :

> « - (…) Si les gardiens doivent être les artisans tout dévoués de l'indépendance de la cité, et négliger ce qui n'y porte point, il faut qu'ils ne fassent et n'imitent rien d'autre ; s'ils imitent, que ce soient les qualités qu'il leur convient d'acquérir dès l'enfance : le courage, la tempérance, la sainteté, la libéralité et les autres vertus du même genre ; mais la bassesse, ils ne doivent la pratiquer ni savoir habilement l'imiter, non plus que d'aucun des autres vices, de peur que de l'imitation ils ne recueillent le fruit de la réalité. Ou bien n'as-tu pas remarqué que l'imitation, si depuis l'enfance on persévère à la cultiver, se fixe dans les habitudes et devient une seconde nature pour le corps, la voix et l'esprit ?
> Certainement.
> Nous ne souffrirons donc pas que ceux dont nous prétendons prendre soin et qui doivent devenir des hommes vertueux, imitent, eux qui sont des hommes, une femme jeune ou vieille, injuriant son mari, rivalisant avec les dieux et se glorifiant de son bonheur, ou se trouvant dans le malheur, dans le deuil ou dans les larmes ; à plus forte raison n'admettrons-nous point qu'ils l'imitent malade, amoureuse ou en mal d'enfant (…) »
> PLATON, *République*, Livre III, 395 c-e

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Culture Générale

Justice et vérité

Aux séduisants attraits de la fable, on préfèrera donc la vérité simple et nue de l'exposition d'un modèle unique et spécifique :

> « Si donc un homme en apparence capable, par son habileté, de prendre toutes les formes et de tout imiter, venait dans notre ville pour s'y produire, lui et ses poèmes, nous le saluerions bien bas comme un être sacré, étonnant, agréable ; mais nous lui dirions qu'il n'y a point d'homme comme lui dans notre cité et qu'il ne peut y en avoir ; puis nous l'enverrions dans une autre ville, après avoir versé de la myrrhe sur sa tête et l'avoir couronné de bandelettes. Pour notre compte, visant à l'utilité, nous aurons recours au poète et au conteur plus austère et moins agréable qui imitera pour nous le ton de l'honnête homme et se conformera, dans son langage, aux règles que nous avons établies dès le début, lorsque nous entreprenions l'éducation de nos guerriers. »
> PLATON, *République*, Livre III, 398b

Le législateur soucieux d'instaurer un ordre juste dans la Cité veillera à ce que l'on ne fasse aux enfants que des récits édifiants et véridiques, susceptibles de contribuer à leur formation de citoyens. Principe d'élaboration des règles de justice, la vérité participe aussi d'une véritable pédagogie de l'ordre civil.

II. La justice et la vérité comme deux principes antithétiques.

Dicé est-elle toutefois de taille à faire respecter les principes de Thémis dans un monde où les passions étouffent en l'homme la voix de la raison au point de le détourner de sa finalité naturelle (la réalisation d'une nature devant être portée à son excellence)? Comme l'avait vu Platon, l'instauration de la justice ne peut faire l'économie d'une réflexion sur la nature humaine en particulier, puisqu'il faut connaître les principes de cette nature pour établir les rapports sociaux qui permettront à chacun de tenir sa place dans la Cité. Le fait est pourtant que l'homme est un être double, doué de raison mais également soumis aux passions. Les rapports rationnels qui régissent la Cité idéale de Platon peuvent-ils résister à la fougue et à l'impétuosité des passions humaines, lesquelles constituent le ressort véritable de la conduite humaine ? De fait, la rivalité des intérêts individuels, exacerbée par les passions, occasionne des rapports de force qui déterminent les rapports sociaux bien davantage que la connaissance des lois naturelles. Dans le même temps, aucun ordre stable (le conflit des intérêts n'ayant de cesse) ni juste (un ordre social occasionné par un rapport de force particulier

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 5 pages.